

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

29 MAI 2018

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT L'ÉGALITÉ DES RÉCOMPENSES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES COMPÉTITIONS SPORTIVES ORGANISÉES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

DÉPOSÉE PAR **MM. YVES EVRARD, BEA DIALLO ET ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE ET MME LYSELINE LOUVIGNY ET M. DIMITRI LEGASSE ET MME VÉRONIQUE SALVI.**

RÉSUMÉ

Lors d'un événement sportif organisé en octobre 2017 à Bruxelles, la différence entre les récompenses remises aux hommes et aux femmes a particulièrement ému l'opinion publique.

Cette différence de traitement n'est pas neuve et a déjà été dénoncée à de multiples reprises, notamment au niveau international.

Alors que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est déjà prononcé en faveur de la promotion du sport féminin, et qu'il vient également de voter une proposition de décret instaurant le prix du Parlement de la Communauté française pour la promotion du sport féminin, il paraît désormais pertinent de revenir précisément sur la question de l'égalité des récompenses entre les hommes et les femmes dans les compétitions sportives.

Dès lors que des événements sportifs, similaires pour les hommes et les femmes, sont organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles, il semble, au XXI^e siècle, que les récompenses doivent également être similaires.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT L'ÉGALITÉ DES RÉCOMPENSES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES COMPÉTITIONS SPORTIVES ORGANISÉES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	5

DÉVELOPPEMENTS

A l'issue du Marathon de Bruxelles qui se courait le dimanche 1er octobre 2017, deux photos ont très rapidement provoqué de nombreuses réactions. On y voyait que, si le vainqueur de la course masculine remportait 1.000€, l'athlète qui a gagné la course féminine ne remportait que 300€. Une aberration quand on sait que le parcours était identique, que la distance était bien entendu la même et que les conditions (météorologiques et autres) étaient similaires puisque les courses se déroulaient simultanément !

Rappelons également que les grands marathons (Paris, New-York, Londres, ...) remettent des récompenses identiques. Rien ne justifiait donc pareille discrimination, d'autant plus que ce marathon de Bruxelles est également reconnu par l'Association International Marathons and Distances Races (AIMS).

Mais, si cette inégalité dans les gains fit autant parler d'elle, certainement suite à la publication des photos, il n'est malheureusement pas rare que les distinctions (prize-money, récompenses, etc.) soient plus élevées pour les compétitions des hommes que pour les compétitions des femmes.

Selon une enquête en ligne réalisée par l'Adeps en avril 2018, sur les 43 fédérations sportives ayant répondu (sur les 52 fédérations sportives pourvues d'un plan programme), seules trois d'entre elles n'octroient pas de récompenses et de primes d'une valeur monétaire moyenne identique pour les hommes et les femmes. C'est encourageant, mais des choses restent à faire, surtout lorsqu'on constate que ces trois fédérations sont l'Association Wallonie-Bruxelles de Basketball, la Ligue Francophone de Hockey sur gazon et l'Association des Clubs Francophones de Football. En effet, à elles trois, ces fédérations représentent 234.361 affiliés sur les 576.125 affiliés à une fédération sportive en 2017, soit 40,6 % !

Alors que la question de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes est au cœur des politiques nationales et internationales, ces différences ne sont plus recevables aujourd'hui. En effet, la pratique sportive féminine a fortement évolué dans les différentes disciplines ces dernières années :

- Les femmes, comme les hommes, s'entraînent dur. Le sport féminin tend d'ailleurs à se professionnaliser, ou à se semi-professionnaliser, de manière générale ;
- De nombreuses compétitions exigent des efforts similaires pour les hommes et les femmes : un match de foot masculin ou féminin se

joue pendant 90 minutes sur un terrain identique ; un marathon fait, dans tous les cas, 42,9km ; les matchs de volley, de basket, de handball, se jouent sur les mêmes terrains pendant le même nombre de minutes. Seuls le tennis, par exemple dans les quatre tournois du Grand-Chelem et pour la Coupe Davis, ou certaines courses cyclistes, ont des durées ou distances différentes chez les hommes et chez les femmes ;

- Le sport féminin est de plus en plus présent dans les médias. Rappelons que l'été 2017 fut d'ailleurs particulièrement prolifique à ce niveau, notamment sur la RTBF, puisqu'elle a diffusé l'Euro féminin de football, l'ensemble de l'heptathlon de Nafissatou Thiam aux Mondiaux d'athlétisme de Londres, la médaille de bronze à l'Euro pour l'équipe nationale de basket ou encore la finale des championnats d'Europe de hockey pour les Red Panthers ;
- Pour les sportifs de haut niveau, la dotation reçue dans une compétition n'est parfois que la partie visible de l'iceberg. La plus grosse partie des revenus de ces sportifs découle des revenus publicitaires et des contrats de sponsoring. On peut donc harmoniser les revenus liés aux compétitions, à charge pour le « marché » de valoriser les sportifs ou sportives « bankable » comme il le souhaite.

Preuve que la tendance est à l'harmonisation des récompenses, de nombreuses fédérations internationales ou tournois appliquent désormais une stricte égalité entre ce qui est offert aux hommes et aux femmes. L'égalité des gains est ainsi la norme en athlétisme (notamment pour la Diamond League), en natation, en ski alpin, en patinage artistique, en escalade, en plongée, en voile ou encore en beach volley.

C'est même le cas dans les tournois du Grand Chelem en tennis, qui restent pourtant, comme nous l'avons dit, des lieux où les efforts demandés et fournis ne sont pas totalement identiques.

Notons également que les primes octroyées par les Comités Nationaux Olympiques, sont identiques pour les femmes et les hommes qui remportent une médaille aux Jeux Olympiques.

Lors de son audition le 17 avril 2018 en Commission de l'Aide à la Jeunesse et des Sports, le COIB a d'ailleurs indiqué que, en ce qui concerne les primes, il est d'avis que le principe général est de reconnaître les hommes et les femmes sur un pied d'égalité pour des prestations sportives équivalentes. Ce principe doit être appliqué dans

la mesure où il correspond à la réalité du sport et de la compétition. Cependant, le COIB ajoute que des éléments, tels que le statut du sportif, le nombre d'athlètes participants, ou encore la réalité économique du sport, peuvent exceptionnellement justifier une dérogation à ce principe général.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est déjà prononcé en faveur du développement du sport féminin. En effet, le 13 juillet 2016, le Parlement votait, à l'unanimité, une proposition de résolution visant à encourager la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des auditions avaient été menées dans notre Parlement et un texte avait été voté, reprenant des aspects relatifs à la communication, l'enseignement, la formation, la représentation des femmes dans les instances dirigeantes du sport ou encore la nécessaire collaboration avec les pouvoirs locaux.

Le Parlement peut, désormais, compléter le dispositif précédent et proposer au Gouvernement de sensibiliser toutes les fédérations sportives à appliquer une égalité de gains entre les hommes et les femmes dans les compétitions sportives organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lors des auditions qui se sont tenues le 17 avril 2018, le Ministre des Sports a d'ailleurs rappelé que l'adaptation du décret de 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française permettrait d'intégrer, dans le dispositif législatif, une série de critères et d'indicateurs de suivi concernant la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les structures et les événements soutenus par l'Adeps.

Plusieurs pistes sont proposées pour tendre vers cette égalité :

- Encourager les organisateurs d'événements, soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou non, à remettre systématiquement des prix identiques lorsque les compétitions sont identiques ;
- Organiser cette sensibilisation dans les formulaires de l'Adeps via lesquels ces organisateurs peuvent demander des subsides ;
- Imposer à l'Adeps et aux différentes fédérations reconnues, et nationales via les administrateurs de nos fédérations reconnues, de réfléchir à cette question dans leurs règlements ;
- Demander à l'Adeps de réaliser un inventaire de la pratique pour connaître, notamment, les freins à cette pratique.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT L'ÉGALITÉ DES RÉCOMPENSES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES COMPÉTITIONS SPORTIVES ORGANISÉES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Considérant :

- L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 janvier 2001 fixant les conditions d'octroi des subventions pour les activités servant la promotion du sport et la notoriété de la Communauté française ainsi que les formulaires de demandes de subvention : « Promotion du sport et la notoriété – organisation » et « Sport pour tous – organisation », qui en découlent ;
- La proposition de résolution visant à encourager la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles votée à l'unanimité, par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 13 juillet 2016 ;
- Les 25 recommandations du Comité International Olympique en matière d'égalité des sexes, et plus particulièrement la 17^{ème} recommandation sur « L'égalité des prix en espèces » qui indique que « Les Fédérations Internationales et les Comités Nationaux Olympiques devront mettre en place des mécanismes visant à combattre les inégalités en termes de rémunérations entre hommes et femmes, qu'il s'agisse de prix en espèces ou autres paiements ;
- Les auditions qui se sont tenues le mardi 17 avril 2018 en commission de l'Aide à la Jeunesse et des Sports ;
- Le succès annoncé pour l'appel à projets « Egalité et mixité dans le Sport en Fédération Wallonie-Bruxelles » mis en place par le Gouvernement et confirmant ainsi une réelle demande de la part des acteurs de terrain ;
- Que de nombreuses fédérations décernent désormais des prix individuels tant aux sportifs qu'aux sportives ;
- Les résultats de l'enquête en ligne réalisée par l'Adeps en avril 2018 selon lesquels seulement trois fédérations (sur 43 ayant répondu et 52 interrogées) ne remettent pas des récompenses identiques ;
- Que les trois fédérations susmentionnées sont celles de football, de basket-ball et de hockey et qu'elles représentent à elles seules 40,6 % des sportifs affiliés à une fédération sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Que l'Adeps n'effectue cependant aucune sensibilisation auprès des fédérations et des organisateurs, ni aucun contrôle des manifestations sportives organisées pour promouvoir la remise de récompenses identiques ou vérifier la pratique en vigueur ;
- Que le Comité Olympique et Interfédéral Belge octroie la même prime de médaille aux sportives et aux sportifs lors de performances aux Jeux Olympiques ;
- Le rôle important des pouvoirs publics pour combattre les stéréotypes et le rôle d'autorité morale du COIB vis-à-vis des fédérations et clubs sportifs ;
- Notamment, comme l'a rappelé le COIB, qu'une distinction doit être faite entre les organisateurs privés des compétitions sportives et les fédérations sportives ;
- Que, lors des auditions organisées le 17 avril 2018, le Ministre des Sports a confirmé sa volonté, lorsque des subsides sont octroyés à des associations sportives, que son administration sensibilise systématiquement au mieux les organisateurs et qu'il a également indiqué sa volonté d'encourager les organisateurs d'événements privés qui ne sont pas soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles à offrir des récompenses identiques pour les hommes et les femmes lorsque les épreuves sont équivalentes ;
- L'ouverture du Ministre pour intégrer le principe d'égalité des gains entre les hommes et les femmes dans la réforme annoncée du décret de 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française.

Le Parlement demande au Gouvernement :

- D'inciter les organisateurs d'événements sportifs, organisés et/ou soutenus financièrement ou sur le plan matériel par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à offrir des récompenses identiques pour les hommes et les femmes lorsque les épreuves sont équivalentes (même distance, même terrain, même durée, même niveau de performance ...) et lorsque des prix sont remis systématiquement et spécifiquement pour les compétitions masculines et féminines ;
- D'inciter les fédérations sportives à contacter les organisateurs de compétitions privées dans

leurs disciplines afin qu'ils remettent également des prix identiques ;

- D'organiser cette sensibilisation, notamment, en insérant, dans les formulaires « Promotion du sport et la notoriété – organisation » et « Sport pour tous – Organisation », un paragraphe incitant les organisateurs, si l'effort demandé est identique et si un prix est spécifiquement remis pour les hommes et pour les femmes, à remettre des prix identiques ;
- D'intégrer, dans ces mêmes formulaires, une case invitant les organisateurs à mentionner leur intention en la matière ;
- D'imposer à l'Adeps et aux différentes fédérations sportives reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles de mener une réflexion sur leurs règlements, et la remise, pour toutes leurs compétitions, de récompenses identiques ;
- De demander aux administrateurs représentant les fédérations sportives reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein des fédérations sportives nationales, d'y lancer des réflexions dans le même sens et de travailler pour atteindre cette égalité des récompenses ;
- De demander à l'Adeps de réaliser, annuellement, un inventaire de la pratique sur le terrain, tant au niveau des fédérations et des clubs, que des compétitions privées soutenues par l'Administration, afin d'étudier les raisons qui poussent les organisateurs à appliquer, ou non, cette égalité ;
- De transmettre ce rapport au Parlement tous les ans ;
- D'organiser un groupe de travail avec les différentes Régions et Communautés afin que les différentes entités mènent de concert une campagne de sensibilisation sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport auprès d'organismes privés qui ne bénéficient pas de subventions publiques.

Yves EVRARD

Béa DIALLO

André DU BUS DE WARNATTE

Lyseline LOUVIGNY

Dimitri LEGASSE

Véronique SALVI